

CONTRIBUER À L'AVÈNEMENT D'UN MONDE PLUS SÛR

avancé de la Force opérationnelle permanente de contingence, n'importe où dans le monde;

- fournir, pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, une unité expéditionnaire aérienne, qui fera partie intégrante de la Force opérationnelle permanente de contingence. Cette unité comprendrait :
 - jusqu'à deux patrouilleurs maritimes *Aurora* capables d'appuyer des éléments basés à terre et en mer;
 - jusqu'à six hélicoptères maritimes déployés avec le groupe opérationnel naval;
 - jusqu'à six hélicoptères de transport moyen ou lourd à l'appui des opérations terrestres;
- maintenir indéfiniment outre-mer une unité expéditionnaire aérienne faisant partie intégrante d'une force opérationnelle de mission. Il s'agirait :
 - d'un maximum de six hélicoptères de transport moyen ou lourd à l'appui des opérations terrestres;
- déployer, pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, dans une base préparée dans un lieu sûr, une unité expéditionnaire aérienne faisant partie intégrante d'une force opérationnelle de mission. Il s'agirait :
 - d'un appareil *Airbus* configuré pour le ravitaillement en vol;
 - de six chasseurs CF-18 affectés à des missions air-sol.

Les *Forces terrestres* pourront :

- fournir, à l'appui du Groupe d'opérations spéciales, des forces légères aptes à s'intégrer aux éléments de la Force opérationnelle interarmées 2;
- fournir la composante terrestre de la Force opérationnelle permanente de contingence capable de se déployer à bord d'une plate-forme maritime et d'opérer à partir de celle-ci;
- maintenir indéfiniment outre-mer deux forces opérationnelles terrestres, qui pourraient se trouver dans des théâtres d'opérations distincts, pour constituer la composante terrestre de forces opérationnelles de mission. Bien qu'étant actuellement limités à 700 soldats environ, les effectifs de ces forces opérationnelles terrestres atteindront éventuellement quelque 1 200 soldats. En outre, les Forces terrestres seront en mesure de fournir une troisième force opérationnelle d'environ 1 000 membres durant six mois, soit pour renforcer une opération en cours, soit pour mener une nouvelle mission de courte durée. En fait, les Forces terrestres doubleront leur capacité d'entreprendre des opérations et de les soutenir;
- fournir un quartier général de brigade apte à commander une formation multinationale pendant un an, dans le cadre d'une opération internationale de plus vaste envergure menée par le Canada.

En ce qui concerne les *secours aux sinistrés*, les Forces canadiennes devront notamment :

- affecter l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe renforcée, ou ses composantes, à des missions d'aide humanitaire à l'étranger.

